

Projet éolien des Petits Treuils

Saint-Ouen-la-Thène et Bresdon (17)

Vue sur la zone d'implantation potentielle du projet

LETTRE D'INFORMATION N°2

Septembre 2021

Suite à la diffusion d'une première lettre d'information en septembre 2020, la société JP Energie Environnement, producteur français d'électricité 100 % renouvelable, poursuit le développement du projet éolien sur les communes de Saint-Ouen-la-Thène et Bresdon en partenariat avec les élus locaux.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous présenter le nouveau site internet du projet éolien des Petits Treuils, de présenter les actions de concertation mises en place dans le cadre du projet et vous présenter les actualités et chiffres liés à l'éolien sur le territoire.

- ✘ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
- ✘ **La contribution du territoire à la Transition Énergétique**
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✘ **Des retombées économiques durables au niveau communal**
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✘ **Un partenariat public/privé gagnant**
Entrée au capital de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts)
- ✘ **De l'activité économique et de l'emploi**
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

La création du comité de suivi du projet éolien

Le comité de suivi est une instance proposée par JPee pour répondre aux attentes des mairies de Saint-Ouen-la-Thène et de Bresdon qui souhaitent faire participer leurs habitants à l'élaboration du projet éolien des Petits Treuils.

Il rassemble des membres volontaires représentatifs des différents acteurs de la commune : riverains, élus, agriculteurs. Il établit un cadre permettant d'informer sur les étapes du projet éolien et de faire participer les membres à la co-construction de ce projet.

Le comité de suivi est invité, entre autres, à réagir sur les questionnements liés à l'énergie éolienne, être force de proposition sur les sensibilités attachées au territoire, à commenter le choix de l'implantation des éoliennes sur la zone de projet et suggérer des mesures d'accompagnement à mettre en place.

Le comité de suivi se réunit tous les 3 à 4 mois, en fonction de l'actualité du projet, des besoins d'information et des attentes du territoire. Il a un rôle de médiation et de représentation de la voix des habitants vis-à-vis du projet éolien.

**La 1^{re} réunion du comité de suivi a été réalisée
le 31 mars 2021**

À l'issue de cette première réunion, JPee et les membres du comité de suivi ont acté la mise en place d'un site internet dédié au projet : www.les-petits-treuils-17.parc-eolien-jpee.fr

Présentation, actualités, comptes-rendus des réunions du comité de suivi, etc. toutes les informations y sont publiées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Des retombées économiques au service des territoires

1 € investi dans les énergies renouvelables = 2 € pour les territoires

Dans l'hypothèse d'une d'implantation de 6 éoliennes de 4,2 MW, le parc éolien générera des retombées économiques locales et durables pour le territoire* :

- Environ **130 000 € / an** de revenus liés à la fiscalité et à la convention communale répartis entre les communes de **Bresdon** et de **Saint-Ouen-la-Thène** ;
- Environ **120 000 € / an** de fiscalité pour la **Communauté de communes Vals de Saintonge communauté** ;
- Environ **100 000 € / an** de fiscalité pour le **Département et la Région**.

* Le nombre et la puissance des éoliennes ne sont pas encore définies

« Les riverains ne se rendent pas toujours compte de l'aspect financier, mais il est bien réel ! C'est important de pouvoir avoir des projets de territoire. Aujourd'hui dans les conditions budgétaires limitées avec lesquelles les élus travaillent, c'est avec ces retombées que nous pouvons avoir de vrais projets dans la Communauté de communes ! »

Eric CORNUAUD, maire de la commune de La Faye (16)

Source : plaquette France Energie Éolienne « Paroles d'élus », 2019

Ces retombées économiques sont un levier financier pour les communes, qui dans un contexte de baisse continue des dotations de l'état, permettent de :

- financer des travaux et/ou aménagements prioritaires ;
- planifier des projets de développement sur le long terme (aménagement, assainissement, équipements et services à la population, entretien du patrimoine, efficacité énergétique...);
- réduire ou stabiliser les impôts locaux.



Le saviez-vous ?

L'éolien dans la région Nouvelle-Aquitaine représente en moyenne **6 %** de la consommation régionale d'électricité soit l'équivalent de la consommation de plus de **526 000 foyers**, représentant la population de la Dordogne et de la Charente-Maritime.

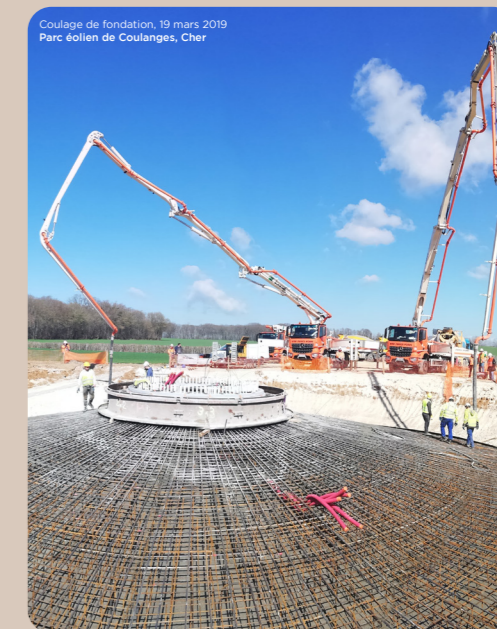
Deux parcs en construction en 2021

JPee a démarré la construction des parcs éoliens de la **Croix de Chalais** et de la **Croix de la Mérotte** (Millac, 86) en co-développement avec SERGIES. Ces parcs éoliens commenceront à produire de l'électricité en 2022.

Quelques chiffres-clés :

- mise en service **en 2022** ;
- **8 éoliennes** de modèle **N117** ;
- **180 m** en bout de pale ;
- 3 MW de puissance unitaire soit **24 MW de puissance totale** installée ;
- en une année, les deux parcs produiront **60 000 MWh**, soit l'équivalent de la consommation d'environ **24 000 foyers** (hors chauffage)
- **4 500 tonnes** de CO₂ évitées*.

*Source : ADEME, 2015



Coulage de fondation, 19 mars 2019
Parc éolien de Coulanges, Cher

JPee contribue à la transition énergétique sur le territoire



75

éoliennes soit 194 MW

101

parcs solaires soit 117 MWc



235 000

foyers alimentés*
(hors chauffage)



44 000

tonnes CO₂
évitées*

* Bilan de nos parcs en exploitation sur l'année 2020



Le saviez-vous ?

Depuis la loi de finances 2019, les communes perçoivent systématiquement **20 %** de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**). Le texte adopté garantit aux communes d'implantation ce niveau d'IFER, quel que soit le régime fiscal applicable au sein de l'intercommunalité.

Retrouvez toutes les informations sur le site :
www.les-petits-treuil-17.parc-eolien-jpee.fr

Les prochaines étapes

- Réception des résultats des inventaires de terrain en été 2021 ;
- Deuxième réunion du comité de suivi du projet éolien en septembre 2021 ;
- Distribution d'une troisième lettre d'information et présentation de l'implantation définitive en novembre 2021.

Les règles de démantèlement des parcs éoliens ont été renforcées

La réglementation concernant le démontage d'un parc éolien prévoit la remise en état du site dans ses conditions d'origine ainsi que l'excavation totale des fondations. Le démantèlement est provisionné sous forme de garantie bancaire, il est exclusivement à la charge de l'opérateur éolien. La prise en charge des éoliennes démontées est assurée par les filières de recyclage comme en témoignent les premiers exemples de démontages qui ont eu lieu en France.

JPee doit constituer des garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement et de remise en état du site. Ainsi, la mise en service du parc éolien est conditionnée par la constitution de ces garanties financières par JPee. Son montant est proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

Coût unitaire de démantèlement = (50 000 + 10 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))



Les garanties financières couvrent le coût net, soit la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. Aujourd'hui, **plus de 97 % de la masse d'une éolienne est réutilisée ou recyclée**. Le reste est revalorisé sous forme de chaleur dans l'industrie.



90
salariés



234 000
foyers alimentés



311 MW
parcs en exploitation

JP Energie Environnement est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables** qui compte une centaine de salariés.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Bourges.

Depuis 2019, la **Banque des Territoires** (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire. En 2020, **près de 590 GWh** d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de **234 000 foyers**.

JP Energie Environnement **s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.**



Contact

JPee (Agence Nantes)

1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes

Tél. : 02 31 43 70 00 - www.jppee.fr

Gwenolé Le Montagner

Chef de projet éolien
gwenole.lemontagner@jppee.fr

